

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

202126

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

## Date de convocation :

25 juin 2021

## Date d'affichage :

25 juin 2021

## Objet

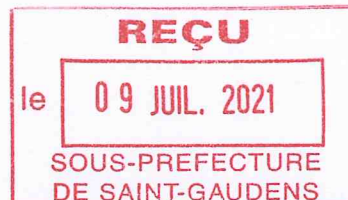
Maintien de la régie  
cantine / tickets

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 juillet 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André  
Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire présente le rapport concernant les régies de Madame BOURGEOIS Sylvie, inspecteur divisionnaire au Centre des Finances Publiques de Gourdan-Montréjeau.

Cette dernière propose la suppression des régies de cantine et de garderie.

En effet, ces régies fonctionnant avec des tickets sont chronophages et coûteuses.

Madame BOURGEOIS précise aussi que de multiples moyens de paiement s'offrent aux redevables, après l'émission d'un titre et que les conditions de recouvrement ont évolué.

Madame le Maire rappelle que depuis l'instauration de ce système, il n'y a eu aucun manquement de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- maintenir la régie cantine.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens le 7 juillet 2021.

Fait à Barbazan, le 2 juillet 2021

